Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2021 Affichage : 16/04/2021

N° D'ORDRE : 2021-82

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 22 SEANCE DU 9 AVRIL 2021

 Pouvoirs :
 07

 Excusé :
 00

 Absents :
 00

 Qui ont pris part à la délibération :
 29

Date de convocation : 2 Avril 2021

Etaient présents: M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – M. CALMET Pierre.

<u>Pouvoirs</u>: M. LABASTIE Eric pouvoir à M. MARIN Michel – Mme ARGENTO Katia pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme RASTOUIL Angélique pouvoir à Mme VIENOT Véronique – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme DEMIERRE Colette – M. DEZERAUD Philippe pouvoir à M. CLAVE Denis – Mme MONTAGNY Nolwenn pouvoir à M. CALMET Pierre.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

L'an deux mille vingt et un, le neuf avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de la ville de SAINT-MANDRIER SUR MER a été assemblé dans le réfectoire de l'ancien restaurant scolaire, Rue Anatole France, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

26 – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SPONSORING AVEC LA SOCIETE DE PRODUCTION SEVANA FILMS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'un court-métrage tourné en intégralité sur la commune a été réalisé par la Société SEVANA Films et que pour soutenir cette initiative qui permet d'accroitre la visibilité touristique de la commune, Monsieur le Maire propose qu'en contrepartie de cette exposition, soit versée une participation financière d'un montant de 500 € T.T.C. à la société de production.

Après avoir apporté toute précision utile, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention de sponsoring et à attribuer une participation financière de 500 € T.T.C. à la société SEVANA Films.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de sponsoring avec la société SEVANA Films et de verser une aide financière de 500 € T.T.C. ;
- De dire que les crédits correspondants sont précisés dans le budget primitif de la commune.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 12 Avril 2021, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT